



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

à la CCP AED-AESH du 9 novembre 2023.

Pour les AESH, chaque année scolaire s'avère plus difficile : toujours pas de reconnaissance concrète de leur valeur professionnelle ni de formation à la hauteur de la mission qui leur est confiée. Les conditions d'emploi ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'école inclusive : pas de création d'un corps de métier statutaire, des salaires sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté est source d'angoisse, les AESH la portent au quotidien

Les PIAL et les mutualisations des élèves qui en découlent occasionnent une charge de travail démultipliée. Il faut parfois accompagner dans une même classe des élèves dont les besoins sont diamétralement opposés. Les heures mutualisées sont insuffisantes au regard de leurs besoins et de leurs emplois du temps. Accompagner ces élèves relève alors du saupoudrage, insuffisant pour répondre aux besoins réels des élèves, insupportable pour les collègues et les conditions de travail...

A cela s'ajoute les conséquences des dysfonctionnements des services de gestion : la prime REP versée ou non, le SFT qui disparaît puis réapparaît, des acomptes demandés versés ou pas, des indemnités de fonction versées à certain.es et pas à d'autres, des indices de rémunérations erronés, des retards de plusieurs mois dans la gestion des arrêts maladie. Tous les mois des salaires qui sont différents, souvent incompréhensibles, et il faut des mois pour que tout soit régularisé. Parfois des salaires ne laissant que quelques dizaines d'euros pour vivre faute de mise en place d'échéancier pour la récupération de trop perçus et sans souci de laisser un reste à vivre décent aux collègues.

La FSU espère que le transfert des contrats des lycées mutualisateurs vers le rectorat permettra d'améliorer la gestion des personnels, mais le retard accusé actuellement n'est pas de nature à rassurer.

La FSU demande également la mise en place de la subrogation de salaire en cas d'arrêt de travail afin que les conséquences des retards et problèmes de gestion soient supportés par l'employeur et non par les collègues précaires.

Pour les AED, cette rentrée a été marquée par de nombreux retards d'envoi des attestations employeur permettant aux collègues de s'inscrire au pôle emploi, les laissant ainsi sans ressources. C'est inadmissible.

Faut-il aussi parler de l'inquiétude qui découle des annonces faites par le président de la République à la suite de la Conférence Nationale du Handicap ?

La fusion prochaine des missions d'AED et d'AESH regroupées sous l'acronyme « ARE », Assistant-es pour la Réussite Éducative. Les missions d'AED et AESH recouvrent des réalités professionnelles bien différentes. Cela traduit la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH comme les missions des AED. Les AED veulent pouvoir exercer leurs missions éducatives de vie scolaire dans de bonnes conditions, et que les spécificités de celles-ci soient respectées. Le SNES-FSU s'opposera à toute nouvelle détérioration des conditions d'emploi des AESH et à toute dilution de leurs missions, ce qui dégraderait encore un peu plus l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap qui est déjà indigente. Accompagner des élèves en situation de handicap, ça ne s'improvise pas !

La FSU rappelle ses principales revendications :

- Pour les AESH : une hausse urgente des rémunérations. La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es. La suppression des PIAL. Une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation.

- Pour les AED : une hausse urgente des rémunérations, des contrats de trois ans avec un recrutement rectoral, une formation initiale et continue dès la prise de fonction, une organisation des emploi du temps permettant de concilier poursuite d'études/recherche d'emploi et mission d'AED.